

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

URCEL – RUE DE DERRIERE LA VILLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE VINGTAINE DE LOGEMENTS

Avancement : Etudes

La commune d'Urcel a sollicité l'OPH de l'Aisne afin de lui soumettre un terrain situé rue de derrière la ville dans le but de réaliser un projet de construction de logements.

Ce terrain est situé sur les parcelles section AB n° 361, 364, 365, 368, 370, 373, 424, 225, 426, 428, 429, 363, 366, 367, 371 et 372 pour une surface totale d'environ 12 000 m².

Le foncier situé en plein centre bourg viendra en prolongement de l'urbanisation existante en Lien direct avec le centre bourg, ses commerces et services.

Pour permettre d'aller plus loin dans le projet et en définir ses conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération,
- passer un contrat de maîtrise d'œuvre,
- signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

